

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

OBJET / GAIA

**Halle d'animation :
acquisition podium.**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
24 juin 2019

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 23

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 28

SEANCE DU 4 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVÈZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, Mme Christiane Hargain-Despéries, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatcegy, M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Bernadette Remeau, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, M. Patrice Dor, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Vincent Goytino à M. Roger Barbier, M. Patrice Dor à M. Peio Etcheleku, M. Jean-Jacques Lassus à M. Jean-Noël Magis, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

La construction de la Halle d'animation au parc Saint-Joseph est achevée et réceptionnée.

Afin de permettre la représentation des événements culturels dans cet espace, en particulier, la Commune envisage d'acquérir un podium « scène » démontable et pouvant être utilisé tant en intérieur qu'en extérieur, selon les caractéristiques suivantes :

- superficie de 50 m² (5m x 10 m) ;
- structure des éléments en profilé alu et plancher réglable en hauteur ;
- garde-corps 3 côtés pour maintenir la sécurité des usagers ;
- escalier pour l'accès à la scène ;
- encombrement minimal permettant un stockage plus facile dans le local dédié ;
- maniabilité pour le transport et l'installation.

Les services techniques ont consulté trois sociétés pour la fourniture de cette structure mobile qui ont toutes présenté leur offre financière selon les conditions précitées.

La commission MAPA s'est réunie le 27 juin 2019 pour étudier les devis présentés par les trois entreprises et proposer l'offre financière jugée économiquement la plus avantageuse.

A l'issue de cette réunion, la commission MAPA propose au Conseil municipal d'approuver l'offre financière présentée par la société TRIGANO relative à la fourniture d'une structure mobile utilisée à l'intérieur et à l'extérieur et présentant l'ensemble des caractéristiques souhaitées.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la proposition de la commission MAPA,
- désigne la société TRIGANO titulaire de la consultation pour la fourniture du podium,
- autorise M. le Maire à signer l'offre financière de la société TRIGANO pour un montant HT de 17 624,25 € ainsi que toutes les pièces y afférant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :




Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/07/2019